



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le six décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Grenade-sur-L'Adour dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cyrille CONSOLO, Vice-président.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2018

Ordre du jour :

- ❖ Secours exceptionnel
- ❖ EHPAD de Coujon : Budget Prévisionnel 2018 - Décision Modificative n° 4
- ❖ EHPAD de Coujon : Création d'un poste d'Agent Social principal 2^{ème} classe à temps complet
- ❖ EHPAD de Coujon : Fermeture d'un poste d'Agent social à temps complet
- ❖ Questions diverses

Présents : Cyrille CONSOLO, Marie-Line DAUGREILH, Françoise DELAMARE, Marie-France GAUTHIER, Christian CUZACQ, Odile LACOUTURE, Marie-Christine COSTE, Gisèle CASSAGNE, Sylvie FERRE

Excusés : Pierre DUFOURCQ, Michelle LAFITTAU, Bernard PIRLET



Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 23 octobre 2018



1) Secours exceptionnel

Monsieur le Vice-président expose les difficultés financières d'une famille grenadoise et invite le Conseil d'Administration à se prononcer sur l'attribution d'une aide financière pour la prise en charge d'une facture de gaz et d'électricité.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de prendre en charge, pour partie, la dernière facture de gaz et d'électricité de cette famille grenadoise, pour un montant de 584,59 €. Cette somme sera directement réglée auprès du fournisseur « ENGIE »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2018.

2) EHPAD de Coujon : Budget Primitif 2018 - Décision Modificative n°4

Monsieur le Vice-président propose au Conseil d'Administration de procéder à quelques réajustements au titre de la section de fonctionnement, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Articles	Dotations	Articles	Dotations
6419	+ 40 000,00 €	64151	+ 40 000,00 €
(Remb. Rémunération personnel)		(Rémunération principale pers. non médical de remplacement)	

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°4 du Budget Primitif 2018 de l'EHPAD de Coujon, comme exposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet.

3) EHPAD de Coujon : Création d'un poste d'Agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Vice-président informe qu'il conviendrait de créer un poste d'Agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019 afin de permettre à un agent d'accéder à un avancement de grade dans le cadre de la promotion sociale pour lequel la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Landes, dans sa séance du 6 juillet 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer un poste d'Agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019,

DIT que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2019 de l'EHPAD de Coujon,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet.

4) EHPAD de Coujon : Fermeture d'un poste d'Agent social à temps complet

Monsieur le Vice-président indique que suite à la nomination au grade supérieur d'un agent, il est nécessaire de fermer le poste qu'il occupait précédemment sur la base du grade d'Agent social à temps complet, à compter du 1^{er} février 2019.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE la fermeture d'un poste d'Agent social à temps complet, à compter du 1^{er} février 2019,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet.

INFORMATIONS DIVERSES

Principes d'organisation du repas des aînés :

La préparation de la salle se déroulera le vendredi 11 janvier 2019 à partir de 14h00.

*Le service à table sera assuré par les membres du Conseil d'administration du CCAS, les membres du Conseil municipal de Grenade-sur-l'Adour et quelques agents bénévoles de la collectivité.
Arrivée à partir de 11h30 pour la préparation du Kir, mise en bouteille du vin et tranchage du pain.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15.